



# À L'ÉCOUTE

BULLETIN D'INFORMATION DES CONSEILS DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

FÉVRIER 2003 / VOL. 7, N° 6

## CII SUR LE VIF

**D**epuis 1998, le CII de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska utilise un outil informatique pour évaluer la qualité des soins infirmiers dans l'établissement, soit l'instrument global d'évaluation de la qualité des soins infirmiers (IGECSI). Il s'en sert pour recueillir de l'information dans huit champs cliniques, soit la médecine-chirurgie, le bloc obstétrical, la psychiatrie et la santé mentale, la pédiatrie, l'urgence, les soins intensifs et la salle de réveil.

L'utilisateur peut colliger des données sur le processus, la structure et les résultats de soins à partir de diverses sources, notamment : le plan de soins, l'observation et l'entrevue du patient, l'observation et l'entrevue du personnel soignant, et le fonctionnement de l'unité de soins. Un logiciel permet ensuite de traiter ces données, et de produire rapidement des rapports qui seront acheminés à la DSI ou au coordonnateur des programmes clientèles, selon le cas. Certains rapports proposent même des indicateurs pour améliorer la qualité des soins dans une perspective d'amélioration continue. Le CII considère que l'IGECSI répond bien à leurs besoins. Renseignements : René Verville, président du CII ; tél. : (819) 357-2030, poste 2795.

## PERSPECTIVES NATIONALES

**L'**est maintenant chose faite : les dispositions générales de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* de même que celles relatives aux infirmières, aux infirmières auxiliaires, aux inhalothérapeutes, aux médecins, aux pharmaciens, aux technologues en radiologie et aux technologues médicaux sont entrées en vigueur le 30 janvier dernier. Depuis cette date, les

non-professionnels sont aussi autorisés à exercer des activités précises, dans certaines circonstances et dans certains milieux. Toutefois, aucun professionnel de la santé (incluant les infirmières) ne pourra exercer l'activité « décider de l'utilisation des mesures de contention » avant le 1<sup>er</sup> juin 2003. C'est également à ce moment qu'entreront en vigueur les dispositions relatives aux diététistes, aux orthophonistes et audiologistes, aux physiothérapeutes et aux ergothérapeutes. La loi et le résumé des dispositions d'entrée en vigueur sont disponibles sur le site Web de l'OIIQ à l'adresse [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org), section « Actualités et publications ». L'Ordre prépare un guide d'application de cette loi, qui sera prêt pour le colloque des CII, en mai prochain.

## AU JOUR LE JOUR

**L**a déontologie infirmière a pris un virage avec l'entrée en vigueur, le 23 janvier 2003, du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. Ce règlement essentiel à l'exercice de la profession a subi une cure de rajeunissement, qui s'avérait d'ailleurs nécessaire après plus de 25 ans. Les infirmières apprécieront sûrement cette version qui énonce, de façon beaucoup plus claire que l'ancienne, les devoirs et obligations relatifs

à l'exercice infirmier d'aujourd'hui. On peut lire le texte intégral du code à l'adresse [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org), section « Actualités et publications ». Il sera aussi envoyé avec le numéro de mars/avril 2003 de *L'infirmière du Québec* et du *Journal*. Tout au long de l'année, l'Ordre donnera des présentations sur le nouveau code dans les grands événements, comme le colloque des CII et le congrès annuel, de même qu'à des groupes d'infirmières qui en feront la demande. Pour des précisions et des renseignements supplémentaires sur un article du code, n'hésitez pas à appeler le Bureau du syndic de l'OIIQ, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au (514) 935-2501 ou au 1 800 363-6048.

## VUE SUR L'AGORA

Le 19 décembre 2002, la *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux* est entrée en vigueur. Il est important d'y revenir, car cette loi prévoit qu'un usager a le droit d'être informé de tout incident ou accident qui est survenu au cours de la prestation des services et est susceptible d'avoir des conséquences sur son état de santé et son bien-être. De plus, tout établissement doit maintenant créer un comité de gestion des risques, et certains CII voudront en faire partie. Le Québec fait figure de chef de file en matière de protection des patients et de prévention des risques disent certains, alors que d'autres auraient préféré que le gouvernement instaure un régime public d'indemnisation sans égard à la faute. Qu'en pensez-vous ?

## POINT DE VUE

Alors que le gouvernement du Québec va de l'avant avec les groupes de médecine de famille (GMF), certains médecins ontariens affirment que cette solution, qui vise à améliorer l'accès aux services de première ligne, n'est pas une panacée. Dans un article publié dans *La Presse* (28 décembre 2002), on pouvait lire que 275 000 ontariens sont inscrits dans un GMF. Toutefois, seulement 250 des 6500 médecins omnipraticiens ont accepté de tenter l'expérience. Selon Elliot Halperin, président de l'Association médicale de l'Ontario, plusieurs considèrent que le mode de rémunération à l'acte est inadéquat lorsqu'il faut offrir des soins complets aux patients.

**CII À L'ÉCOUTE, OIIQ** 

ISSN-1488-0156

Tél. : (514) 935-2505, poste 276

1 800 363-6048

Télex : (514) 935-1572

# L'OIIQ...

## ... VOUS INVITE

à joindre l'utile à l'agréable en vous inscrivant au prochain colloque des CII, qui se tiendra à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth de Montréal, les 8 et 9 mai 2003, et à la Soirée Inspiration, qui aura lieu dans la soirée du 8 mai. Le thème du colloque est *Influencer en temps de changements*. Il sera notamment question des nombreux changements susceptibles d'avoir des effets sur le rôle des CII, par exemple la gouverne des soins infirmiers et la nouvelle *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. La soirée Inspiration sera l'occasion de remettre les prix Florence, qui visent à souligner les actions et les réalisations remarquables d'infirmières dans sept catégories : engagement communautaire, excellence des soins, leadership, promotion de la santé, rayonnement international, recherche en sciences infirmières et relève. M. Alban d'Amours, président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, sera le président d'honneur de cet événement-bénéfice dont les profits seront versés à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ). Prix spécial d'inscription avant le 14 février : 88 \$ pour les membres qui s'inscrivent au Colloque des CII. Plus de détails à l'adresse [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org), dans les sections « Événements » et « CII ».

## ... VOUS LANCE UNE INVITATION SPÉCIALE

le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) et l'Institut La Source de Paris organisent le II<sup>e</sup> Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones, du 25 au 28 mai 2003, au Palais des Congrès de Montpellier, en France. Le thème est *La passion du soin infirmier au défi d'une plus grande humanité*. Consultez le programme complet à l'une des adresses suivantes : [www.sidiief.org](http://www.sidiief.org) ou [www.institutlasource.fr](http://www.institutlasource.fr). Il est possible de télécharger la fiche d'inscription, même de s'inscrire en ligne. Les tarifs spéciaux pour l'hébergement et le vol sont aussi indiqués. Joignez la délégation québécoise qui participera à ce congrès ! En effet, plusieurs infirmières y feront des présentations orales.

## ... VOUS ANNONCE

que la Direction générale du personnel réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment créé une Direction conseil en soins infirmiers. Elle a pour mandat d'assurer la coordination et le suivi de certains dossiers stratégiques, tels la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, la planification et le recrutement d'infirmières étrangères, l'introduction éventuelle du titre d'infirmière praticienne, le programme d'externat, la gestion des stages dans les milieux cliniques, les travaux du groupe de travail qui se penchera sur la participation des infirmières auxiliaires à la thérapie intraveineuse et les liens avec les divers organismes et associations professionnelles. Odette Plante-Marot, qui occupait jusqu'à tout récemment le poste de DSI du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, sera responsable de cette nouvelle direction.

## ... VOUS INFORME

que le 4<sup>e</sup> Colloque sur l'interdisciplinarité se tiendra les 21 et 22 mars 2003, à l'Hôtel Loews Le Concorde, à Québec. Le thème est *Le maintien des compétences : un enjeu professionnel !* Pour connaître le contenu du programme, consultez le dépliant joint à cet envoi. Toute personne qui s'inscrit avant le 16 février bénéficiera d'un rabais de 50 \$ sur le tarif d'inscription.